

Les Rapin de Payerne, 720 ans d'histoire ; présentation, Payerne, 07.06.26

Ami-Jacques Rapin

Madame et Monsieur les municipaux, Messieurs les présidents de l'Association des Rapin de Suisse et de l'Association des Rapin de Lorraine, Mesdames et Messieurs, chères cousines, chers cousins, chère famille,

Nous allons entreprendre un long voyage dans le temps, puisque les origines des Rapin remontent au tournant du XIII^e et du XIV^e siècles. Pour commencer, nous pouvons avoir une pensée pleine de reconnaissance pour les générations successives de nos ancêtres qui ont persévéré à perpétuer notre communauté patronymique. En effet, avec une cinquantaine d'autres familles payernoises, nous sommes des survivants dans la mesure où, au fil des siècles, il y a 620 familles qui possédaient la bourgeoisie de Payerne qui se sont éteintes. Les Rapin ont résisté à la peste noire, aux famines, à des siècles de médecine approximative, aux guerres de Bourgogne et de religion, à la révolution industrielle, à la grippe espagnole, ainsi qu'au COVID-19 ; ce qui démontre une certaine obstination à ne pas disparaître, une réjouissante vitalité et nous permet de nous retrouver aujourd'hui aussi nombreux.

Commençons par le début avec la date traditionnellement retenue d'admission du premier Rapin dans la bourgeoisie de Payerne : 1309 ; ce qui fait des Rapin l'une des plus anciennes familles payernoises avec les Detrey et les Chapuis. Les autres familles bien connues de la ville intègrent en effet plus tardivement la bourgeoisie payernoise : en 1321 pour les Mestral, en 1340 pour les Jomini, en 1346 pour les Doudin, en 1444 pour les Ney, les Savary, les Givel et les Grivaz, en 1447 pour les Willommet, en 1499 pour les Plumettaz, en 1543 pour les Marcuard ou encore en 1594 pour les Husson¹.

En fait, il y a déjà une mention d'un « Pierre dit Rappinat », bourgeois de Payerne, qui date de 1308 dans le cadre de la vente d'un « pré sis en Rosay », lieu-dit qui se trouvait hors des murailles de la ville, dans l'actuel quartier de la Bombazine.

Le terme « bourgeois » n'a pas au Moyen-Age le même sens qu'actuellement. La bourgeoisie est un statut juridique qui donne un certain nombre de droits et de privilèges comme le droit de résidence en ville, d'y exercer une activité et de participer dans une certaine mesure à la gestion de la communauté urbaine. Souvent, pour la période médiévale, on oppose le bourgeois qui vit *intra muros* au paysan ou au serf qui vit dans sa ferme ; à Payerne, ce n'est pas forcément le cas : vous pouvez être bourgeois de la ville et vivre à Corcelles, donc en dehors des murailles ; on verra un exemple tout à l'heure.

Mais la première apparition d'un Rapin dans les documents des Archives cantonales vaudoises, sans mention de son appartenance à la bourgeoisie, est encore plus ancienne puisqu'elle remonte à 1291. Le nom de Petrus Rapin apparaît dans une liste de personnes qui possèdent ou cultivent des terres concernées par un hommage lige, c'est-à-dire l'hommage d'un vassal à son seigneur, en l'occurrence le prieuré de Payerne. Il n'est pas précisé que ce Petrus Rapin était « bourgeois », mais on ne saurait exclure que ce soit la même personne désignée comme « Pierre dit Rappinat » 17 ans plus tard.

La date de 1291 est importante dans l'histoire suisse, puisque c'est la date du pacte fédéral que l'on commémore chaque année le 1^{er} août depuis 1891 ; ce qui signifie que les Rapin de Suisse ont une histoire qui est aussi ancienne que celle de la Confédération helvétique. En réalité plus ancienne, puisqu'il s'agit de la date de la première mention écrite du nom qui était déjà utilisé auparavant dans la communication orale.

¹ Société de développement de Payerne (éd.), *Guide de Payerne et de ses environs*, Payerne 1892, p. 51.

Sauf que, les Rapin de Suisse ne sont évidemment pas Suisses au tournant des XIII^e et XIV^e siècles. A cette époque, la ville de Payerne est enjeu de conflit entre la maison de Habsbourg et la maison de Savoie et va passer successivement, et à plusieurs reprises, sous le contrôle de l'une et de l'autre. Et cette influence notable de la Savoie pose évidemment la question épineuse du rapport entre les Rapin de Payerne et les Rapin de Valloire. En effet, le patronyme Rapin apparaît pour la première fois dans la vallée de la Maurienne également dans la seconde partie du XIII^e siècle.

Alors il y a deux hypothèses : 1- l'apparition quasiment simultanée du même patronyme à 300 kilomètres de distance constitue un pur hasard ; pourquoi pas ? 2- la souche patronymique est identique, ce qui implique un transfert d'une région à l'autre ; en l'occurrence le plus crédible serait un transfert de la Maurienne dans la Broye. Le problème est que nous disposons de très peu de sources historiques pour cette période et donc d'aucun document qui attesterait qu'un Rapin de Savoie se serait installé à Payerne (autour de 1240). Néanmoins, il y a des indices de la présence de Savoyards à Payerne dans la seconde partie du XIII^e siècle. En 1283, Rodolphe de Habsbourg assiège la ville à la tête de son armée pendant six mois, et on sait qu'au commandement de la garnison de la ville se trouve Louis de Savoie, un cousin du comte, et tout porte à penser que cette garnison est en grande partie composée d'hommes d'armes venus de Savoie. Dans un même ordre d'idée, les murailles de la ville ont également été renforcées et développées par les comtes de Savoie dans les années qui ont précédé, ce qui implique sans doute la venue à Payerne d'artisans spécialisés : tailleurs de pierre, charpentiers, maître d'œuvres.

Quoi qu'il en soit, les Rapin participent aux luttes que mènent les bourgeois de Payerne contre les moines de l'Abbatiale pour renforcer les droits et l'autonomie communale face au prieuré. La brochure commémorative qui a été produite à l'occasion des 20 ans de l'Association mentionne la révolte de 1420 qui a été étudiée par Matthias Wirz, mais c'est un conflit plus ancien et continu qui donne lieu à des violences dès le début du XIV^e siècle, au point où le prieur obtient l'excommunication des bourgeois de Payerne par l'official de Lausanne, c'est-à-dire le tribunal ecclésiastique. Ce conflit nécessite l'arbitrage du comte de Savoie qui parvient, entre autres, à faire lever la mesure d'excommunication collective. Parmi les bourgeois de Payerne qui signent, en 1336, la convention arbitrale proposée par le comte de Savoie se trouve un Johannes Rapin.

Plus on avance dans le temps, plus les documents sont nombreux et plus le patronyme Rapin y apparaît fréquemment. C'est le cas dans les registres paroissiaux qui sont tenus à partir de la Réforme. Il n'est pas difficile d'y trouver le nom des Rapin puisqu'il figure sur la première page de ces registres aussi bien pour la paroisse de Payerne que pour celle de Corcelles. Non pas parce que le premier enfant baptisé portait ce nom, mais parce que la personne qui tient le registre est respectivement Daniel Rapin, diacre à Payerne en 1579, et Pierre Rapin, apparemment le pasteur de Corcelles en 1656.

Outre les baptêmes, ces registres contiennent des informations intéressantes sur les mariages, qui nous permettent de documenter les stratégies matrimoniales développées par les Rapin. Et là, il y a une différence notable entre Corcelles et Payerne.

A Corcelles sont enregistrés 66 mariages de Rapin entre 1684 et 1755. Avec quelle famille les Rapin nouent-ils le plus fréquemment des alliances matrimoniales ? Les Corçallins l'ont sans doute anticipé : c'est les Rapin : 14 mariages sur 66 sont contractés entre un sieur et une demoiselle Rapin. Qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie que les Rapin sont tellement nombreux à Corcelles qu'ils peuvent se marier entre eux sans risque de consanguinité (les mariages jusqu'au 3^e degré de parenté sont interdits par l'église et une dispense est nécessaire pour le 4^e degré). En dehors de ces unions entre homonymes, les alliances avec certaines familles sont clairement privilégiées : 9 avec les différentes déclinaisons de la famille Jan

(Henri-Jan, Louis-Jean, Jan tout court...) ; 4 avec les Dezarsens, 4 avec les Pradervand, 4 avec les Besson ; 3 avec les Cherbuin ou encore 3 avec les Buache.

A Payerne, sur 21 mariages enregistrés de 1609 à 1749, il n'y a pas d'union entre Rapin. Ce qui implique donc que, à cette époque, les Rapin de Payerne n'épousent pas des demoiselles Rapin de Corcelles. A Payerne aussi, les unions avec certaines familles sont privilégiées, mais c'est moins net qu'à Corcelles : 3 avec les Ney, 2 avec les Givel, 2 avec les Savary ; mais seulement 1 avec les Jomini, 1 avec les Perrin, 1 avec les Husson ou encore 1 avec les Bossy. C'est assez clairement une stratégie matrimoniale d'union avec des anciennes familles locales qui sont également bourgeoises de Payerne, mais qui ne sont pas des familles patriciennes.

Au XIX siècle, les choses changent. Sur les 12 mariages de Rapin qui ont lieu à Payerne de 1821 à 1860, 2 sont inter-Rapin avec, dans les deux cas, des demoiselles qui viennent de Corcelles. Autre changement notable, on constate des unions avec des familles de l'élite locale, c'est-à-dire des familles patriciennes sous l'Ancien régime : 1 avec une fille Mestral et 2 avec des demoiselles Jomini, famille qui est en pleine ascension sociale au XVIIIe siècle à Payerne. C'est d'ailleurs aussi le cas des Rapin : à la veille de la Révolution vaudoise, on trouve deux Rapin dans le Conseil des Vingt-quatre, qui était l'autorité exécutive de la ville : David Rapin qui est l'un des 2 représentants de Corcelles au sein du Conseil et Benjamin Rapin qui est notaire à Payerne et a épousé en 1780 une demoiselle Suzanne Rose Detrey qui est la fille du banneret Charles François Detrey ; le banneret étant le premier magistrat de la ville à l'époque bernoise. Bref, au tournant des XVIIIe et XIX siècles, une partie de la famille Rapin rejoint le cercle fermé des élites locales.

Du point de vue socio-économique, les Rapin exercent toutes les professions que l'on trouve dans une petite ville campagnarde : agriculteurs, régisseurs, artisans, boulangers, pintiers, ferblantiers, blanchisseurs, pasteurs, notaires, greffiers ; au XIXe siècle s'y ajoutent des médecins, un botaniste et des professeurs.

Pour terminer cette présentation, je vous dresserai quatre brefs portraits qui ne sont pas ceux de célébrités de la famille comme Aimée, la peintre, Pierre-André, le champion de motocross ou Jean-Jacques, le musicologue et directeur du Conservatoire de Lausanne ; mais plutôt des personnages plus pittoresques :

Tout d'abord, le premier Rapin qui est mentionné dans la presse, en l'occurrence *Le journal de Neuchâtel* de janvier 1782 qui annonce la guérison de l'épilepsie de « Daniel Rapin, de Corcelles, bourgeois de la ville de Payerne, canton de Berne, âgé de 40 ans » ; et ceci grâce à un remède miracle du docteur Sturve. Sturve était un médecin, chimiste et apothicaire reconnu du siècle des Lumières, mais on peut avoir quelques doutes sur l'efficacité de son traitement et la guérison de notre ancêtre, puisque Sturve avait également découvert un remède miracle contre l'*onania*, c'est-à-dire l'onanisme, « maladie » que son remède n'est manifestement pas parvenu à éradiquer...

On reste dans le domaine des remèdes miracles avec celui qui est développé par Fritz Rapin de Payerne en 1867. Si je le mentionne c'est pour l'originalité de sa profession qui n'existe plus aujourd'hui sous cette forme : il était « coiffeur-dentiste », avec un trait d'union, autrement dit une sorte d'artiste qui dégarnissait à la fois la chevelure et la mâchoire, mais aussi le portefeuille. Dans le *Démocrate* du 9 novembre 1867, Fritz fait paraître une annonce pour un « précieux élixir » contre les caries qui est recommandé à toutes les familles qui devraient en avoir un flacon chez elles pour une « somme modique » qui n'est toutefois pas indiquée ; il suffisait d'en placer dans la dent creuse pour être soulagé et guéri. Elixir miracle qui n'a malheureusement pas été breveté, ce qui a sans doute empêché la famille de faire sa place parmi les grands groupes pharmaceutiques suisses.

L'avant-dernier portrait est celui de Madeleine-Henriette Rapin, décédée à Vallorbe le 23 mars 1875 à l'âge de 104 ans². A cette époque l'espérance de vie moyenne était de 38 ans. Si on transpose dans la période actuelle où l'espérance de vie féminine est de 86 ans, Madeleine-Henriette aurait vécu jusqu'à 235 ans ! Le calcul est absurde, mais la longévité de Madeleine-Henriette est bien réelle et tout à fait exceptionnelle. A cet égard, on peut considérer que son époux, Daniel Rapin, greffier à Payerne, a réussi un beau mariage en faisant entrer dans la famille le patrimoine génétique hors du commun des Monachon, nom de jeune fille de Madeleine-Henriette ; ils ont eu 6 enfants.

Dernier portrait, celui d'un avocat et homme politique : Oscar Rapin qui est l'un des frères d'Aimée Rapin : ils étaient 12 enfants dans la famille. Oscar s'impose rapidement comme un ténor du barreau vaudois et plaide dans des affaires qui ont à l'époque un grand retentissement, dont, en 1918, « l'affaire Lux » du nom d'Henri Lux, secrétaire à la préfecture de Lausanne qui tue le préfet Jules Séchaud d'une balle dans la nuque parce que celui-ci allait découvrir que son secrétaire puisait dans la caisse de la préfecture ; malversations qui servaient « à défrayer une vie de ribote et de débauche » selon l'expression du journal *L'Ami de Morges*. Avocat de Lux, Oscar Rapin va plaider les circonstances atténuantes avec un argument qui est un authentique morceau de bravoure rhétorique : « Si l'on avait suivi les ordonnances de l'Etat, si l'on avait observé la loi, il devenait impossible à Lux d'accomplir son forfait ; c'est grâce à l'incurie de l'administration que Lux est descendu dans le vol, le vol est à la base du crime. » Autrement dit, la cause première du crime, ce n'est pas le vol, c'est la négligence et la mauvaise gestion de la préfecture et de l'Etat de Vaud ! L'argument était percutant et audacieux, mais il n'a pas convaincu le tribunal, puisque Lux a été condamné à la perpétuité.

Autre facette de la vie d'Oscar, son activité politique. Il est élu au conseil communal de Lausanne en 1893, puis député au Grand conseil de 1897 à 1941, année de son décès, qu'il préside en 1933. Il milite tout d'abord au sein du Parti ouvrier, puis évolue rapidement vers la droite du mouvement socialiste vaudois et cofonde en 1909 un parti socialiste lausannois dissident qui deviendra en 1917 le parti des « socialistes nationaux ». Si j'en parle, c'est que ce parti sera plus couramment nommé « parti Rapiniste », et dans les néologismes qui apparaissent Rapin devient non seulement un adjectif, mais aussi un substantif puisque les partisans d'Oscar Rapin deviennent les « rapinistes ». Un exemple tiré du journal satirique *Le Moustique* du 23 octobre 1913 : « La lutte [électorale] s'annonce chaude, très chaude. Dans tous les camps, on fourbit les armes avec ardeur, même chez la bande des rapinistes, gavillettiste, couchepinistes et autres fumistes. »

On trouve même dans le journal *Le Droit du peuple*, qui est l'organe du parti ouvrier socialiste vaudois, donc les « vrais socialistes », adversaires des « rapinistes », le substantif « Rapinisme » pour caractériser l'idéologie de ce courant politique très marginal, très vaudois, qui ne va survivre que quelques années à la mort d'Oscar Rapin.

Malheureusement, le Rapinisme n'était pas une doctrine politique très élaborée et très bien pensée ; c'était une forme de réformisme un peu tiède et verbeux qui ne relevait pas vraiment du socialisme, mais plutôt de l'aile progressiste du parti radical vaudois. Mais tout de même, chers homonymes et alliés, quelles sont les familles qui peuvent s'enorgueillir d'avoir donné leur nom à un courant politique ? Pas beaucoup, convenons-en, et, dans notre cas, c'est d'autant plus facile à assumer que le Rapinisme n'a eu aucun impact funeste sur la société – pour tout dire pas d'impact du tout – et que nous pouvons donc sans complexe continuer à porter fièrement notre cher et ancestral patronyme.

² *Le Livre d'or des familles vaudoises*, Lausanne 1923, p. 333.